

MOTION ADOPTEE PAR LES ELUS DU CSE

SEANCE DU 21 AVRIL 2022

**Délibération spéciale mandatant le C3SCT pour mener une enquête sur l'accident de travail survenu le 19 avril dernier.**

Le 19 avril 2022, un agent de catégorie statutaire IIB et de fonction coordonnateur service client a été l'objet d'un malaise grave pendant ses horaires et sur son poste de travail.

Au moment où est écrit cette délibération, et selon nos informations, elle est toujours hospitalisée.

En application de l'accord du CSE et du règlement intérieur du CSE, le CSE décide de mandater le C3SCT pour mener une enquête approfondie sur les causes du malaise de notre collègue et le traitement global de celui-ci ;

Le C3SCT rendra compte en plénière de son enquête.

LE CSE enregistre l'accord de la direction et du secrétariat du CSE pour qu'une ou des délibérations soit présenté à l'ordre du jour du prochain CSE concernant une enquête pour l'ensemble du groupe de travail des CSC.

Adoptée à l'unanimité des élus FO, CGT, SAPAP, CGC et CFDT